

CAP NATIONALE CATÉGORIE B



RÉVISION DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

HAUSSER LA VOIX POUR FAIRE ENTENDRE LA VOTRE

Cette CAPN commencée en septembre 2023 vient de prendre fin en janvier 2024.

QUELQUES CHIFFRES :

BILAN CHIFFRÉ DES RECOURS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

	Année 2023	Année 2022
Nombre d'agents évalués	34 424	34 587
Nombre de recours AH	443	295
% recours / agents évalués	1,29 %	0,85 %

VENTILATION RECOURS HIÉRARCHIQUE PAR RÉSULTAT

Nb de recours AH	Modification du CREP	PAS de modification du CREP
443	274 (61,85 %)	169 (38,15 %)

BILAN CHIFFRÉ DES RECOURS EXAMINÉS EN CAP

	Année 2023	Année 2022
Nombre d'agents évalués	34 424	34 587
Nombre de recours en CAP	198	116
% recours / agents évalués	0,57 %	0,34 %

Pour mémoire dès le début de cette CAPN les représentants de **F.O.-DGFIP** ont constaté de **grandes difficultés à faire entendre une approche objective des dossiers** tant les Présidents successifs de cette CAPN n'avaient pour objectifs que de dissuader les contrôleurs de faire un recours.

Face aux propos et attitudes tenus lors de l'évocation des dossiers, les représentants **F.O.-DGFIP** ont proposé aux autres OS de quitter la séance et demander une audience.

Il faudra attendre une semaine pour que nos camarades comprennent que **seule une action forte pouvait nous sortir de cette impasse** et apporter un regard objectif sur l'ensemble des dossiers.

Comme nous vous l'avions indiqué dans un communiqué, **l'ensemble des OS a claqué la porte** ([voir notre site](#)) et obtenu une audience pour clarifier le positionnement de l'administration dans cette CAPN.

LAISSER LA CAP JOUER SON RÔLE AU SERVICE DES AGENTS

A la reprise des travaux, l'analyse des dossiers fut abordée avec un **regard plus objectif** sur les appréciations. Les **argumentaires développés par les défenseurs furent enfin écoutés et entendus**.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette nouvelle approche du rôle de la CAPN qui aurait dû être la seule développée par l'administration : **remettre de l'objectivité dans les dossiers le nécessitant et non pas dissuader les agents à faire un recours en CAPN**.

Aussi constatant que **la CAPN tient de nouveau le rôle qui lui est réellement dévolue**, nous ne pouvons que vous encourager à contester votre évaluation si vous n'en êtes pas satisfaits.

L'évaluation a déjà un **rôle important dans la carrière**, tant pour les listes d'aptitude que pour les tableaux d'avancement. Elle **prend une part importante également dans les mutations**

avec la **multiplication des postes « au choix »**, aussi elle doit être juste et objective.

La **campagne de notation 2024** notation 2023 **a débuté**, il ne faut pas croire les promesses qui pourraient vous être faites.

L'évaluation est annuelle et une augmentation d'une croix ou une réécriture de l'appréciation ne doivent pas être remises à l'année suivante.

N'hésitez pas à contacter vos représentants F.O.-DGFIP pour vous conseiller et apporter une expertise sur votre évaluation.

F.O.-DGFIP revendique :

- ✓ **Un nouveau système de notation avec rétablissement de la note chiffrée.**
- ✓ **Le rétablissement des réductions d'ancienneté sans contingentement.**
- ✓ **Le rétablissement de deux véritables niveaux de CAP et l'abandon du recours hiérarchique préalable.**

Les Elus **F.O.-DGFIP**
pour la CAPN B

Sabine TRIQUENAUX – Laurence DERIS
Gilles GLEYO – Guy ZIMBERLIN
Philippe CANE



**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**